



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 6 avril 2011*

Communiqué de presse

## **Nouveau financement hospitalier: adaptation de la répartition des coûts**

*Le Conseil d'Etat a fixé à 47 % la participation de l'Etat aux coûts des prestations des hôpitaux pour les patient-e-s domicilié-e-s dans le canton. Il lui en coûtera entre 9.4 et 17.6 millions de francs supplémentaires en 2012.*

Le nouveau financement hospitalier génèrera des coûts supplémentaires importants à charge des cantons. Il s'agit en particulier des coûts liés au financement des hôpitaux privés et ceux induits par l'ouverture des frontières cantonales en matière d'hospitalisation. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'introduction du nouveau financement hospitalier impliquera une répartition des coûts différente entre l'Etat et l'assurance obligatoire des soins (AOS). En particulier le montant actuellement à charge de l'assurance complémentaire concernant les hospitalisations hors canton par commodité personnelle sera réparti entre Etat et AOS. D'autre part, l'Etat n'assumera plus seul les coûts des investissements et la totalité des frais de formation. Par contre, les hospitalisations dans les cliniques privées figurant sur la liste hospitalière seront dorénavant également financées par l'Etat.

### **Marge de manœuvre pour le canton de Fribourg**

Le nouveau financement hospitalier prévoit qu'en 2017, la participation cantonale sera de 55 %. Cela représentera une charge supplémentaire pour l'Etat entre 43.1 et 48.8 millions de francs, alors que les frais pour l'AOS diminueront entre 18.2 et 23.9 millions de francs. Ces estimations ont été calculées pour 2012, jusqu'à 2017 elles peuvent néanmoins varier encore en fonction des coûts de la santé. Jusqu'en 2017, les cantons dont la prime moyenne pour adulte est plus basse que la moyenne suisse peuvent fixer leur participation entre 45 % et 55 %. C'est le cas de Fribourg, avec une prime moyenne de 343 fr. 73 (moyenne suisse 373 fr. 82).

L'analyse de l'ensemble des scénarii et hypothèses a incité le Conseil d'Etat à fixer sa participation à 47 % pour l'année 2012, portant ainsi celle de l'AOS à 53 %. Cette répartition de l'incidence financière relativement équitable entre Etat et AOS représente pour le premier une charge comprise entre 262.9 et 269.6 millions de francs, soit une augmentation se situant entre 7.5 et 14.2 millions de francs. Les coûts à charge de l'AOS se trouvent dans une fourchette allant de 228.7 et 235.5 millions de francs, induisant une hausse de 10.7 à 17.4 millions de francs.

Les conséquences sur les primes sont estimées entre 1.43 à 2.55 %. Afin de diminuer l'impact de cette hausse, l'Etat adaptera les montants relatifs à la réduction des primes. Il lui en coûtera entre

1.9 et 3.4 millions de francs. En ajoutant à cela les coûts supplémentaires induits par la nouvelle clé de répartition, les montants à charge de l'Etat augmenteront donc entre 9.4 à 17.6 millions de francs en 2012.

### **Jouer la prudence**

L'Etat a fixé pour 2012 une participation de 47 % notamment en raison de l'issue incertaine des négociations tarifaires avec les assureurs, en particulier sur la question de la prise en charge des investissements. Il a préféré jouer la prudence, une participation plus conséquente de l'Etat ne garantissant pas une baisse des primes de la part des assureurs.

### **Contact**

—

DSAS, Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, T +41 26 305 29 04 (15 h 30-16 h 30)

### **Communication**

—

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38